

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

LES MIRAGES D'OR.

II
LA SYRÈNE

—Je l'étudie, ce qui n'est pas la même chose. Il me semble voir en elle un magnifique oiseau rare, toujours prêt à faire miroiter son plumage. Je comprends jusqu'à un certain point la séduction qu'elle exerce, mais elle ne me fascine pas. Vois-tu, poursuivit Yves en s'appuyant davantage sur le bras de son ami, je me suis créé un idéal si dissemblable de cette jolie et coquette fille. Je ne veux ni hardiesse, ni raillerie dans le caractère de celle que j'aimerai; ma fortune n'est que suffisante, elle devra donc se contenter de vivre dans un milieu modeste, près de parents attachés au sol, et aussi à leurs idées. Que ferais-je de cette Syrène des plages en vogue? Elle s'ennuierait dans notre manoir encore rempli des souvenirs de Gildas de Bretagne. Nadille du Frétoy n'épousera qu'un homme capable de satisfaire toutes ses fantaisies. et je te jure que la liste en sera longue.

—Qui sait! répondit Gildas; il lui suffirait d'aimer son mari pour changer de caractère.

—Naturellement; seulement Nadille n'aura jamais qu'un amour.

—Lequel?

—L'amour d'elle-même.

Tandis qu'Yves de Kersabiec faisait à la fois le portrait moral et le portrait physique de Nadille, celle-ci, après avoir serré les mains de quelques-unes de ses amies, entra dans une cabine afin de revêtir un costume de baigneuse. Elle en sortit habillée de laine blanche, chaussée de bottines à longs cothurnes, sveltes comme Diana, ayant comme elle la marche d'une déesse. Rien ne saurait rendre la beauté de cette tête aux lignes pures, dont les cheveux noirs tombaient dans une résille. Elle allait vers le flot d'un pas élastique et rythmé, et à peine la première vague lécha-t-elle ses pieds que, d'un mouvement à la fois élégant et souple, elle allongea les bras au-dessus de sa tête et se précipita dans les plus écumeux du flot battant la rive. On eût dit à la voir fendre l'eau avec cette audace et cette grâce, qu'elle lui commandait et en dédaignait les périls. Parfois, elle disparaissait entre les lames, puis on apercevait de nouveau ses bras et sa tunique de neige. Un moment, elle gagna une roche et y resta debout dans une attitude digne d'un statuaire, puis elle se jeta dans un tourbillon en même temps qu'un vol de mouettes qui la vinrent caresser de leurs ailes; enfin, elle prit tranquillement le chemin de la plage.

Quand elle y aborda, le visage rose, les cheveux répandus sur ses épaules, Gildas tressaillait sans la quitter des yeux.

Ce fut seulement au moment où Nadille reparut dans sa robe bleue garnie d'une neige de dentelles, qu'il demanda à Kersabiec:

—Ne me présentes-tu point à quelques-unes de tes connaissances?

—Viens, répondit Yves; je ne te l'offrais point pour cette raison qu'il ne se trouvait encore ici que des goélands, Nadille et nous.

La colonie d'étrangers arrivait. On s'aborda, on s'asseyait sur des pliants à l'ombre d'immenses parasols de toile rayée; quelques frieuses s'abritaient dans des tonneaux d'osier drapés de crêtones, et pomponnées de résilles à grosses houppes aux teintes vives. Les babies creusaient des trous dans le sable; les jeunes garçons fouillaient les rangées d'algues et de varech laissées par la dernière marée, et y cherchaient des coquillages roses. Du casino arrivait un air de valse. Les projets de promenades s'élaboraient, on méditait un peu, on riait beaucoup. Les hommes se préoccupaient de la grâce et de la beauté des femmes; celles-ci, en revanche, passaient les toilettes en revue.

En dehors de la colonie brillante de Dinard, se tenaient des groupes composés de familles des environs, se voyant entre elles, et se liant peu avec les oiseaux de passage. Les mères redoutaient que leurs filles prissent dans des relations rapides, le goût de la dissipation et l'amour de la parure. Mais on permettait aux jeunes gens le flirtage anglais et les relations nouvelles. Ils perdaient au milieu des belles mondaines un peu de leur gravité gourmée. Les pères souriaient de certains enthousiasmes; les sœurs, chaque soir, questionnaient les frères, afin d'en apprendre quelque secret de coquet-

terie, le nom d'un fournisseur, l'adresse d'une faiseuse.

La famille de Trémadeuc, installée sous une tente, causait politique. Sidonie travaillait à une dentelle, sa mère recommençait une brassière en tricot pour un enfant pauvre. L'arrivée de Kersabiec et de Gildas changea la direction des idées; Yves de Kersabiec proposa une partie à l'île de Césambre; Sidonie de Trémadeuc témoigna le désir d'aller à Dinan pour y revoir le château et le logis de la belle et savante Tiphaine, qui fut la femme de Duguesclin.

Ce nom rappela le souvenir de la cousine de Gildas.

—Comment votre mère ne l'a-t-elle point amenée ici? demanda Mme de Trémadeuc.

—Tiphaine ne le désirait point; elle préférait nos bruyères et nos champs de blé noir à toutes les beautés vantées d'un paysage. J'ai toujours cru que Tiphaine était une sorte de druidesse échappée des forêts celtiques revenue parmi nous à travers les âges; à lui voir dans les cheveux des fleurs de verveine, à l'entendre parler la langue bardique, je m'imaginais retrouver une sœur de Velleda. Et ma cousine est restée au manoir où viennent la trouver des bandes de pauvres à qui elle fait l'aumône.

—C'est entendu, nous allons à Dinan?

—Soit! répliqua Gildas, en bateau, par la Rance.

À l'heure convenue, les familles de Trémadeuc et de Kersabiec se trouvaient sur le pont d'un élégant bateau. Il allait partir, quand un groupe de voyageurs l'envahit gaiement, et au milieu de ce cercle Gildas reconnut Nadille. M. du Frétoy l'accompagna. En dépit de ses dix-sept ans, Nadille exerçait sur son père une incontestable influence. Ce financier, oœur jusqu'à l'imprudence, avait confiance dans cette enfant, dont il connaissait le bon sens pratique.

—A nous deux, lui avait dit un beau jour sa fille, nous valons une tribu d'Israël.

—A la condition, répondit le père, qu'une idée romanesque ne germe jamais dans ta tête.

—Une idée romanesque! répéta Nadille en éclatant de rire, quelle plante est-ce là! Oh! je comprends: un amour aventureux, comme celui de ma mère pour toi? Vraiment! il lui a bien réussi! La consultas-tu jamais durant sa vie, connut-elle seulement l'emploi que tu as fait de sa dot? Je suis de mon siècle, moi! positive et pratique. Quand je me marierai, il faudra que mon mariage soit utile à ta fortune, d'abord, à mon ambition ensuite. Oh! je réfléchis, vois-tu. Si j'ai refusé lord Osborn, don Garcia et tant d'autres qui ne m'apportaient que de l'argent et des blasons étrangers, c'est, parce qu'il faut que mon salon devienne ta Corbeille, ta petite Bourne, que tu y traites des affaires en grand. Ton gendre doit couvrir ta marchandise d'un pavillon immaculé. Jamais je n'épouserai qu'un gentil homme français et riche. Mieux vaut attendre que de se décider trop vite, et semer des regrets sur son chemin. J'ai dix-sept ans, et je me sais très belle, aie foi en moi, et paie mon costumier, je n'en demande pas davantage.

Entre le père et la fille, le pacte s'était conclu, et les conditions en furent respectées. Rien ne sembla trop luxueux pour l'éblouissante créature, et Nadille qui trouvait Dinan admirablement situé entre la France et l'Angleterre y revint trois fois de suite, et fut surnommée la Syrène.

Ne méritait-elle point mille fois ce titre pour sa beauté fascinatrice, sa démarche endoyante, sa voix d'or aux cordes prenantes. On sentait bien de la dureté dans ses yeux que traversait souvent un éclair d'acier, de la cruauté dans la pourpre de ses lèvres, de l'audace dans le port de sa tête; mais la bouche savait s'ouvrir pour sourire, de grands cils voilaient la flamme des prunelles; la taille ronde pliait comme un roseau. On oubliait vite les signes alarmants découverts sur cet admirable visage, pour rester pris dans les rêts d'or tendus par l'enchanteresse.

Bien plus que le matin, Gildas la trouvait belle; aussi quittant Sidonie de Trémadeuc avec qui il discutait un point relatif au manoir du Guillo, rejoignit-il Yves son ami, pour le prier de le présenter à la famille du Frétoy.

La singulière beauté de Gildas prévenait tout de suite en sa faveur; le non qui fut prononcé sonna bien; aussi Nadille le regarda-elle avec une certaine curiosité; dont il fut le premier touché. La conversation devint générale, et Nadille accepta les deux jeunes gens pour l'accompagner le lendemain pendant sa promenade à cheval.

En ce moment, une ritournelle aigre se fit entendre, et une fillette vêtue ou plutôt déshabillée de haillons, les jambes

nues sous une cotte à pièces disjointes et à trous béants, et dont les épaules osseuses pointaient sous les plis d'un châle élimé, pinça les cordes d'une mandoline, et commença d'une voix éraillée et déjà vieillote, un air populaire à Naples. A côté d'elle se tenait sa mère, fiévreuse et tremblante, serrant deux petits dans ses bras. On eût dit une apparition subite de la malaria doublée de la famine.

La joueuse de mandoline s'était avancée sur l'arrière du bateau qui filait entre les rives merveilleuses de la Rance; la pauvre ignorait qu'elle empiétait sur la partie aristocratique du *tribby*; mais bientôt quelques réclamations indignées d'Anglais parvinrent au capitaine; il saisit le bras de Benita et la repoussa vers l'avant tandis que la mère, le front penché vers les petits, se trainait à la suite de la musicienne.

Les fiers sourcils de Nadille se froncèrent. Son cœur fut-il ému de cette misère? C'était-elle à un fantasque élan de son caractère, ou trouva-t-elle dans sa coquetterie un motif suffisant de révéler un de ses talents. D'un brusque mouvement elle enleva la mandoline de Benita, et d'une voix de soprano, admirable d'éclat et d'étendue, elle reprit la *mandolinetta* de la pauvre. Dans cette langue harmonieuse de si, le dos appuyé contre le bordage du navire, son chapeau à plume ondoquant tombé à ses pieds, Nadille était si complètement belle que son père lui-même ne la reconnut pas. Le brio avec lequel elle acheva sa chanson ne peut se comparer qu'à un triomphe de certaines divas sur les scènes d'Italie.

Les femmes arrachèrent les bouquets de leur corsage pour lui offrir, et Nadille, après avoir lancé un trille merveilleux, prit la mandoline et la présenta en guise de sébile aux passagers de l'arrière.

—Pour une pauvre famille italienne, dit-elle d'un accent suppliant.

Toute fierté avait disparu de ce beau visage; à la place du feu de l'inspiration on voyait parler des larmes, dans ces grands yeux noirs.

Les pièces d'or et d'argent pleuvaient dans la mandoline. Lorsque Nadille arriva près de Gildas, celui-ci déchirant une page de son carnet y écrivit: *bon pour mille francs.*

—Oh! fit Nadille en souriant, on ne joue pas le *Roman d'un jeune homme pauvre* ici!

—Elle passa lentement, puis sa collecte achevée, elle s'approcha de la famille italienne et renversa sur les genoux de la mère, joignant les mains de surprise et de foi, le produit de cette quête inespérée.

(A continuer.)

L'INSURRECTION AU NORD-OUEST

Traverse de Guardepuy, 19.—Le temps est beau, mais les nuits sont très froides. Il y avait un demi-pouce de glace dans les seaux, cette nuit.

Le bataillon Middland et plusieurs wagons ont été traversés aujourd'hui et se trouvent maintenant sur la rive ouest. Des nouvelles reçues du nord à la passe de Prince-Albert où les troupes attendront des ordres, annoncent la prise par les Sauvages du magasin de la Baie d'Hubson au lac Vert, à 50 milles au nord de Prince-Albert. Le colonel Irvine dit que la police est parti du lac Vert avant l'arrivée des Sauvages qui s'emparèrent de toutes les carabines et des munitions qu'ils ont cachées près de cet endroit.

Cette conduite des sauvages démontre qu'ils sont très agités; on se demande cependant ce que les citoyens de Prince-Albert ont à craindre avec une garnison de plus de 400 hommes et toutes nos troupes qui ne sont qu'à 30 milles de cet endroit, surtout lorsque l'ennemi a été mis en déroute. Les Métis continuent à se soumettre et à livrer leurs armes. Ce qui inquiète le plus maintenant c'est de savoir comment nourrir cette multitude de guerriers.

Voici une liste des tués et blessés de part et d'autre depuis le commencement de la campagne au Nord-Ouest.

- A l'Anse aux Poissons: Soldats anglais, tués 10; rebelles, tués 11; Soldats anglais, blessés, 40; rebelles, blessés, 18;
- A Batoche.—Soldats anglais, tués, 8; rebelles, 13; Soldats, anglais blessés, 43; rebelles, 173;
- Total.—Soldats anglais, tués, 18; rebelles, 64;
- Total des blessés.—Soldats anglais, 83; rebelles, 191;
- On disait que les pertes des rebelles étaient plus grandes que le démontent ces chiffres, mais les morts et les blessés ont été comptés par les prêtres qui ont

ensuite certifié que les chiffres étaient exacts.

Alexander Fisher ex-gouverneur de Saskatchewan et Alber Monkman, ont rendu de grands services en transportant des marchandises du bateau sur le quai pendant plusieurs heures.

Le Rév. M. Whitcomb, chapelain des grenadiers est arrivé hier soir.

Le général Middleton, à son arrivée à Prince-Albert, demandera au colonel Irvine pourquoi il est demeuré en cet endroit. Il se rendra à Battleford avec autant de police montée que possible.

Il est décidé de punir Poundmaker, le Gros Ours et le chef Barbu et brûler leurs camps. Il n'y a aucune nouvelle du côté ouest de la rivière.

Traverse de Guardepuy, 19, via la Traverse de Clarke, 20.—Votre correspondant a fait tous les efforts possible pour avoir accès à Riel et le général Middleton a enfin demandé à Riel qui est prisonnier dans sa tente, s'il voulait s'accorder une entrevue. Riel répondit qu'il ne voulait voir personne excepté le général.

Riel ramène tout à la religion. Quant à la bataille de l'Anse aux Poissons, Riel dit que Dumont voulait y assister et a fait plus qu'il ne devait faire.

Il commença ensuite à divaguer et dit que le Tout-Puissant avait ordonné que la bataille eut lieu en cet endroit.

Il dit que les forces des rebelles étaient de 700 hommes. Quand on lui demanda pourquoi il avait promis le secours des États-Unis à ses partisans, il dit qu'on ne pouvait se fier aux promesses des Sauvages qui avaient promis de le secourir.

Pressé de s'expliquer sur ses déclarations que le gouvernement des États-Unis devait lui prêter secours, il répondit en traitant des questions de religion et le général Middleton pense qu'il est atteint de monomanie religieuse.

Le prisonnier est très inquiet sur le sort de sa famille, mais toutes ses craintes au sujet de lui-même se dissipèrent après qu'il eut pris un bon déjeuner. Il déclara cependant que lui seul devait être puni s'il y avait faute. Lorsque le général quitta Riel ce dernier lui dit: Général je suis à me demander ceci: si le Tout-Puissant m'avait accordé une victoire décisive comme il l'a fait pour vous, aurais-je pris la chose comme vous l'avez fait; et il ajouta: Je ne le crois pas. Le général l'a laissé en proie à une profonde méditation sur ce sujet.

Riel n'a pas d'habit. Il porte des souliers de chevreuil, un grand chapeau noir, une chemise en ouïl, pantalon et vestes gris et sales. Ses cheveux, sa barbe et toute sa personne sont dans un état très malpropre.

Il a des manières très courtoises; il a une voix modulée et des gestes élégants. Bien qu'on parle beaucoup dans le camp de la tuer ou de la pendre, le prisonnier est en parfaite sûreté. Le plus grand danger s'il en existe est de la part de ceux qui ont été blessés. Après la capture de Riel le général Middleton était très embarrassé sur la manière dont le prisonnier devait être traité, et la seule manière d'avoir une solution à la question qui l'embarrassait "que vais-je faire de lui" était de télégraphier à Ottawa, pour avoir des instructions. C'est ce qu'il fit et Riel demeurera là jusqu'à ce que le général reçoive une réponse. Deux heures après la capture de Riel, son lieutenant Maxime Lépine s'est constitué prisonnier.

C'est un gros homme vêtu des habits ordinaires des Métis. Il dit qu'il était dégoûté de tout le mouvement. Le général Middleton lui fit les questions suivantes: "Etiez-vous à la bataille de Batoche? Etiez-vous un des conseillers de Riel?" A ces deux questions il répondit affirmativement. Votre correspondant a eu une entrevue avec lui, mais il refusa de répondre, prétextant qu'il ne savait pas l'anglais. Il dit qu'il ne savait pas où était Dumont et ne voulut faire aucune déclaration.

Riel demeure captif dans la tente voisine de celle du général Middleton. Les éclaireurs sont à la recherche de Dumont. Il est probable que la capture de Riel mettra fin à la campagne sur la Saskatchewan sud, et bien que toutes les troupes allaient à Prince-Albert, il est probable qu'une partie sera envoyée de là. Un officier a fait la garde, la nuit dernière dans la tente de Riel.

Riel parle beaucoup et fait souvent allusion à la manière dont il a signé tous les documents officiels en se servant du mot: "Ex-ovile." Il dit que ce mot est dérivé du mot latin "Ex (de) et Ovile (ovis, troupeau)"; il a employé ce mot pour montrer qu'il n'assumait aucune autorité. Il donne le nom de Exovile, au lieu de conseillers, aux membres de son conseil. Il dit que tout homme a une mission à remplir, et sa mission a été d'obtenir des résultats pratiques.

Les éclaireurs qui ont découvert le camp de Dumont disent qu'il n'y avait

que quelques hommes avec lui. Ils virent à un demi-mille environ, Dumont monté sur un poney très rapide. Il n'est pas probable qu'ils puissent le saisir. Le général a renoncé à son projet de le faire prendre par les rebelles qui se sont rendus, et il s'attend que Dumont se réfugiera dans les montagnes de Merisier et échappera à toutes les forces qu'on pourrait lancer contre lui.

Des rapports des pertes des rebelles nous arrivent continuellement. Riel dit qu'il était avec Donald Ross, lorsque celui-ci fut tué et qu'il se rendit là où gisait Ouellette, un octogénaire; de là il se rendit à une fosse de tireur, dans laquelle étaient cinq rebelles. Il dit que les rebelles eurent 76 tués et 191 blessés à la bataille de vendredi à Batoche, et son estimation doit être basse car il ne tient pas compte des événements d'hier.

Hier il dit qu'il avait 700 hommes; aujourd'hui il dit qu'il en avait 500 dont 340 étaient des Métis.

Le vieux Batoche, l'un des principaux rebelles, est dangereusement blessé et désire se rendre.

Riel nous conseille de ne pas nous éloigner du camp en petit nombre, car quelques bandes sont très irritées. Un grand nombre de femmes et d'enfants doivent avoir été tués.

FELICITATION AU GENERAL MIDDLETON.

Ottawa, 20.—Son excellence le gouverneur-général a adressé au général Middleton la dépêche suivante en date du 13 mai:

"Je vous félicite de votre succès. Vous aviez une tâche bien difficile à accomplir. Veuillez dire à vos braves soldats que, comme représentant de Sa Majesté en Canada, je les félicite du courage qu'ils ont déployé, non seulement sur le champ de bataille, mais aussi sur la route. Je crains que les pertes ne soient sérieuses, faites par eux blessés de mes sympathies et veuillez me donner de leurs nouvelles."

LANSDOWNE.

Voici la réponse du général Middleton:

"A son Excellence le marquis de Lansdowne:

"En mon nom et au nom de mes troupes, je remercie Votre Excellence des félicitations qu'Elle nous a adressées. Ces félicitations nous sont d'autant plus agréables qu'elles nous viennent du représentant de Sa Majesté.

"Permettez-moi d'ajouter que nos officiers et soldats sont dignes de mes félicitations.

"Avant que cette dépêche ne vous parvienne, Votre Excellence aura appris que notre succès a été couronné par la capture de M. Riel.

"J'apprends que l'état des blessés à Saskatoon n'a rien d'inquiétant."

(Signé), FRED. MIDDLETON.

DETAILS SUR LA BATAILLE LIVREE A POUNDMAKER.

Winnipeg, 20.—On a reçu d'autres détails sur la bataille que le colonel Otter a livrée à Poundmaker. L'ordre de se mettre en marche fut donné à la colonne à midi, le vendredi, 1er mai. A 4 heures p. m. elle se mit en route dans l'ordre suivant: les éclaireurs sous les ordres de Charles Ross, le gendarmier à cheval sous les ordres du colonel Herschmer; l'artillerie et les canons, sous la conduite du major Short; la gendarmerie à cheval; la compagnie C. de l'école d'infanterie de Toronto, sous les ordres du lieutenant Woodmore; les gardes à pied d'Ottawa, sous les ordres du lieutenant Gray; les carabiniers Queen's Own sous les ordres du capitaine Brown; le lieutenant Brock ayant le commandement de l'aile gauche et le capitaine Hughes celui de l'aile droite; (voitures chargées de provisions, fourrage, etc), les carabiniers de Battleford, capitaine E. A. Nash.

Le convoi se composait de 50 voitures, outre les hommes à cheval. La colonne marcha jusqu'à près de cinq heures le lendemain matin, alors qu'elle arriva à un point situé à 40 milles en haut de la rivière, où elle trouva un camp désert. Un peu plus loin, en avant de la colonne, ont reconnut les traces des Sauvages, et rapport fut fait immédiatement qu'on avait vu des huttes. Le colonel ordonna à la batterie B, sous les ordres du major Short, de s'avancer, appuyée par 75 hommes de la gendarmerie à cheval, sous les ordres du colonel Herschmer. A peine avaient-ils atteint le sommet de la colline qu'ils reçurent une décharge des Sauvages, qui se montrèrent sur le bord d'une coulée fortement boisée, à 200 verges de distance. La gendarmerie se déploya jusqu'au sommet de la montagne et répondit au feu des Sauvages.

Hendant ce temps, on mit en position les mitrailleuses Gatling et les pièces d'artillerie, et celles-ci commencèrent précipitamment sous le couvert du bois, où les deux canons de 7 leur envoyèrent de la mitraille.

LES TROIS-RIVIÈRES.



LUNDI, 25 MAI 1885

Mgr CAMERON DELEGUE APOSTOLIQUE AUX TROIS-RIVIÈRES

Notre vénérable évêque en butte, à ce moment, à tant d'épreuves, par suite de la malice de certains hommes, a été l'objet de démonstrations qui ont dû grandement réjouir son cœur. Ses enfants, à la nouvelle qu'un délégué apostolique, Mgr Cameron, était aux Trois-Rivières pour diviser son diocèse, ont accourus des paroisses les plus éloignées pour lui témoigner leur douleur à l'occasion d'un pareil événement et en même temps pour charger Monseigneur le Délégué de porter leurs plaintes jusqu'aux pieds du Père commun des fidèles.

Il y avait des délégations des comtés de Maskinongé, de Champlain, de Nicolet et jusque de Drummond, d'Arthabaska et d'Yamaska présidées par leurs députés et leurs curés.

Nous avons remarqué entre autres M. A. L. Desaulniers, H. Montplaisir et O. Bourbeau, députés de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Les habitants des paroisses de St-Pierre les Bequets, de Ste-Sophie de Lévrard, de Gentilly, de Ste-Gertrude, de Bécancourt, de Ste-Eulalie, de St-Wenceslas, de St-Léonard, de St-Célestin, de St-Grégoire, de Ste-Angèle de Laval, dans le comté de Nicolet étaient en grand nombre et plusieurs de ces paroisses avaient des adresses particulières.

Les habitants des comtés unis de Drummond et d'Arthabaska avaient loué un convoi spécial du Grand-Tronc pour se rendre aux Trois-Rivières. Ils étaient environ 200 notables de toutes les paroisses de ces comtés.

Le jour précédent, le Premier Ministre de la Province de Québec que nous avons l'honneur de compter parmi les diocésains, était venu rencontrer Mgr le Délégué pour le prier de prendre connaissance de la question avec maturité et de donner aux autorités romaines des informations véridiques dans le but de procurer la justice et la paix aux populations alarmées.

La ville des Trois-Rivières représentée par l'Hon. J. B. Bourgeois, Juge de la Cour Supérieure, l'Hon. Antoine Polette juge en retraite de la même cour, l'Hon. H. G. Malhiot, ex-ministre des Terres de la Couronne et avocat, conseil de la Reine, l'Hon. E. Gérin, Conseiller Législatif, N. L. Denoncourt, avocat, conseil de la Reine, Alfred Desilets, Protonotaire, J. M. Desilets, Bâtonnier de la section du barreau des Trois-Rivières, L. U. A. Genest, Greffier de la Paix, Sévère Damoulin, Maire, P. A. Boudreault, avocat, L. J. O. Brunel, avocat, G. S. Badaux, doyen des médecins de la ville, J. N. Godin, commerçant et autres, avait aussi une délégation.

Rien n'était plus important que de voir cette foule de citoyens distingués réunie par une même pensée, un même sentiment, encombrer l'évêché pour témoigner au représentant du St Siège les sentiments d'affection qu'ils ont pour la personne de leur évêque et le chagrin qu'ils éprouvent de voir la famille à laquelle ils sont si siers d'appartenir menacée de ruine.

Nous avons tout à tour entendu ces délégations et jamais nous n'avons ressenti plus d'émotion, ni été entraîné par une éloquence à la fois plus douce et plus persuasive. Au delà de vingt personnes ont pris la parole devant son Excellence le Délégué, et preuve que c'était bien le cœur qui parlait chez tous, c'est qu'il n'y a pas eu de redites, mais simplement l'expression de sentiments variés, de raisons diverses, d'arguments nombreux et solides.

Il nous est impossible de rapporter tout ce qui a été dit, mais quelques pensées resumées brièvement feront connaître le véritable cachet de ces démonstrations.

Excellence, disait gravement un de nos magistrats après avoir retracé éloquentement les vertus de notre évêque, ses travaux de toutes sortes, ses courses apostoliques chez les infidèles.—nous avons cependant une plainte sérieuse à faire contre notre évêque et une seule, c'est de nous avoir trompé en nous disant avec son éloquence si persuasive : "à quoi bon vous agiter ? ne savez vous pas que ma cause est trop juste et le St Siège trop sage pour qu'il soit nécessaire que vous m'accordiez votre appui."—En effet nous n'avions pas ainsi été induits en erreur nous serions allés nous mêmes à Rome y défendre nos intérêts.

Tous les jours, disait un autre, de nos résidences nous verrons la demeure de notre ancien évêque ; aux grandes solennités, la brise nous apportera le son des cloches de la cathédrale convoquant les fidèles à l'office divin et nous, malgré notre proximité, nous serons privés de la consolation d'entendre la parole si éloquente et si harmonieuse de celui qui aura été si longtemps notre pasteur.

Ce matin, disait éloquentement un avocat d'Arthabaska, lorsque nous sommes arrivés sur les rives du grand fleuve qui fait notre orgueil et dont on a décidé de faire une séparation entre nous et notre ancien évêque, nous avons appris que Votre Excellence ne nous permettrait pas de l'approcher et de lui rendre témoignage de l'attachement et de l'affection que nous portons à notre bien aimé père,

Nous nous sommes alors rappelés la situation des Juifs captifs sur les bords des grands fleuves de Babylonne et nous avons été tentés de nous y assoier et de pleurer."

Excellence, disait un habitant de la même région, si un autre évêché devait être érigé, nous aurions le droit d'en réclamer le siège chez nous, à Victoria-ville, parce que nous sommes au centre du nouveau diocèse projeté et à la réunion de trois grandes voies ferrées qui le sillonnent ; mais nous ne venons pas réclamer des avantages auxquels nous aurions droit, nous venons simplement vous demander de nous laisser sous la houlette de celui que nous avons appris à aimer et à vénérer à cause de sa science et de ses vertus.

La population des comtés de Drummond et d'Arthabaska est de quarante-cinq mille âmes, disait un député à la Chambre des Communes, et lorsque nous nous levons pour demander de continuer à vivre sous la direction de Mgr Lafleche, nous ne pouvons pas compter ceux qui sont d'une opinion différente, car s'il y en a ils sont confondus dans la foule et nous ne pouvons les apercevoir.

La seule raison à nous connue d'ériger un nouveau diocèse, disait un ex ministre du gouvernement de la Province, c'est de rendre plus prospères les affaires matérielles du Séminaire de Nicolet, une corporation privée, déjà millionnaire et cependant nous sommes étonnés que cet intérêt l'emporte sur celui de tous les pères de famille du diocèse.

J'ai été, pendant quinze ans, disait un habitant de la rive sud, témoin des manœuvres des personnes qui se cachaient pour communiquer avec Rome et nous arracher à l'affection de notre évêque.

A nos enfants qui vont nous demander pourquoi le St Siège divise notre diocèse, que pourrions nous dire, ajoutait un autre, qui satisfasse leur droiture et leur raison ? Nous vivons à côté des protestants qui connaissent notre situation, qui sont naturellement portés à déprécier la sagesse des tribunaux romains ; que pourrions nous leur répondre pour justifier la division du diocèse dans des circonstances si extraordinaires ?

Je suis avocat depuis au-delà de vingt cinq ans disait un autre, j'ai étudié la procédure suivie en cette affaire avec une grande anxiété, et lorsque notre évêque nous est revenu de Rome où il avait été s'enquérir des motifs qui avaient provoqué la division de son diocèse et des personnes qui le frappaient ainsi, j'ai été atterré de comprendre qu'on lui avait répondu : cherche qui t'a frappé. Et le fait est qu'aujourd'hui ni nous ni notre évêque ne pouvons savoir pourquoi on divise ainsi notre diocèse, un des plus petits et des plus pauvres de la Province ecclésiastique.

Cette situation n'est pas normale et nous ne pouvons nous défendre de croire qu'il y a quelque part de grandes irrégularités et de grandes souffrances.

A toutes ces expressions de sentiment, Son Excellence a répondu en substance qu'Elle connaissait les vertus de notre évêque et qu'Elle appréciait notre situation comme il convenait, mais qu'il nous restait une grande ressource, celle de prier pour que l'Esprit Saint éclairé les gouvernants de l'Eglise (The Rulers of the Church) afin qu'ils disposent de tout pour le plus grand bien de la religion et des âmes.

La nature de ma mission a-t-il ajouté ne me permettait pas d'abord de vous entendre exprimer vos sentiments, mais je me réjouis de ce qu'une circonstance importante survenue depuis que je suis au milieu de vous, m'ait laissé libre de vous recevoir. Veuillez croire que je serai un témoin fidèle de ce qui s'est passé sous mes yeux.

Toutes ces délégations se sont retirées enchantées d'avoir eu audience auprès du Délégué du St Siège et ont repris le chemin de leur foyer le cœur allégé.

De leur côté les citoyens des Trois-Rivières ont témoigné de leur reconnaissance aux différentes délégations et les ont accompagnés jusque dans le port où l'Hon. M. Malhiot, parlant au nom de tous, les a félicités et chaleureusement remerciés de ce qu'elles venaient de faire pour la consolation de celui qui est encore notre pasteur commun.

Le Chemin du Nord.

La question du chemin de fer du Nord est devenue la principale question du jour dans les cercles politiques des Communes, et tout fait présager que le gouvernement et les chambres auront à s'en occuper officiellement d'un jour à l'autre.

D'un côté on presse le gouvernement d'acheter le chemin du Grand-Tronc pour 5 millions afin de le revendre au Pacifique ; d'un autre côté on agite la question d'engager le Pacifique à s'ouvrir une voie directe jusqu'à Québec par la construction d'un nouveau chemin à travers les forêts et les montagnes du Nord, moyennant un subvention de 2 millions.

On objecte à l'achat par le gouvernement, l'effet moral très nuisible qui va résulter de cette récompense accordée aux auteurs de la néfaste transaction qui a fait perdre des millions à la province.

On objecte aussi à la construction du "Grand Nord," que le projet n'est pas sérieux ; que du reste si le Pacifique acceptait de construire moyennant 2 millions de prime, ce ne serait qu'avec la perspective d'en avoir d'autres par la suite, comme il l'a fait pour le N. Ouest,

puisque ce chemin à travers les forêts et les montagnes serait incontestablement très coûteux.

En face de cette situation ou tant d'un côté que de l'autre, quoi qu'avec des intentions qui ne peuvent être mises en parallèle, il s'agit de tirer des millions du trésor fédéral épuisé par la dépression des affaires, la guerre du Nord-Ouest, la construction du Pacifique, il est plus qu'étonnant qu'on ne s'arrête pas à la solution mentionnée il y a quelques semaines. Elle est évidemment la seule rationnelle, la seule qui n'ouvre la porte à aucun expropriation, à aucune de ces pressions exercées par les Cies de chemin de fer auxquelles le gouvernement a donné le goût des primes, la seule qui coupe court aux escamotages comme aux constructions prématurées et trop coûteuses ; la seule enfin qui tout en assurant les avantages qu'on peut tirer actuellement de la ligne transcontinentale, n'obligerait pas le trésor fédéral et permettrait de soulager les finances de la Province de Québec, en lui remettant la balance d'un subside dont on a admis la justice et qui ne peut soulever aucune réclamation de la part des autres provinces qui ont déjà touché l'équivalent. Il n'est enfin de compte, qu'une légère compensation des sacrifices se chiffant à millions que Québec a déjà faits dans l'intérêt de toute la confédération pour fournir son chaînon à la voie transcontinentale.

Nous venons d'indiquer l'arrangement par lequel les compagnies du Grand-Tronc et du Pacifique deviendraient propriétaires conjoints du chemin du Nord.

Nous avons tout reconnu que cette voie est pour le temps actuel le vrai chaînon du Pacifique, le gouvernement fédéral l'a reconnu lui-même ; elle a été construite spécialement pour cela. Pourquoi ne répondrait-elle plus maintenant à cet objet ?

Et ce qu'il y a de plus fort c'est que cet arrangement est encore tout à l'avantage des deux grandes compagnies.

En vendant la moitié de cette propriété au Pacifique le Grand-Tronc touche 2 1/2 millions sur son prix d'achat, tout en ayant encore l'usage de la ligne dont la valeur va être augmentée de tout le trafic d'une Compagnie puissante. De son côté le Pacifique paie moitié prix un chemin de première classe déjà puissamment alimenté en dehors des affaires qu'il lui apporte ; il gagne tous les millions qu'absorberait une construction nouvelle et évite la perte de temps précieux qu'il faudrait pour la réaliser.

Et par ce marché si avantageux aux parties elles même comme au public, on enlève le champ aux intrigues, aux spéculations malhonnêtes, aux coups de filets ; la politique reste tranquille et le Trésor en paix. C'est pour nous de l'évidence.

Pourquoi donc alors nos hommes politiques des Communes dont l'influence sur les deux puissantes compagnies en question, peut se calculer par l'importance et la fréquence des faveurs demandées par ces sollicitieuses quotidiennes, ne s'unissent-ils pas pour les forcer à effectuer cet amalgame ? Et pour y arriver, ils n'ont qu'à obliger le Grand-Tronc à remplir les obligations qu'il a assumées à l'égard du trafic du Pacifique par ses contrat d'achat. Quant à la Cie du Pacifique qui y a ses intérêts et qui du reste est à la merci des chambres, les moyens ne manquent pas non plus.

Pour ce qui est des difficultés de bonne entente pour l'avenir entre ces deux rivaux, le mode nous paraît bien simple. Qu'on réduise les faveurs, les octrois, les compensations générales jusqu'à ce que cette punition les force à vivre en bon accord. Si elles jugent à propos de se chamailler au détriment du public précisément avec les moyens que le public leur a mis en mains pour son utilité et la leur, qu'on ferme la source de la générosité et les bons effets ne seront pas longs à venir.

Mais il est évident que tant qu'elles trouveront dans le mouvement politique une occasion de céder une chose ou l'autre aujourd'hui pour avoir une plantureuse compensation demain, on ne saura jamais en finir avec elles ni avec les intrigues et les spéculations que ce jeu entraîne.

Encore une fois le moyen le plus raisonnable, le plus sûr, le plus avantageux au public qui finit toujours par payer les erreurs, c'est de forcer ces deux compagnies qui n'existent que par les faveurs publiques à s'amalgamer dans l'intérêt public comme dans le leur propre.

C'est le seul moyen non-seulement pour la députation de sortir de complications politiques difficiles, mais de couper court aux spéculations, d'éviter les accrocs au trésor public, d'accorder efficacement et tout tranquillement à Québec le terminus auquel il a un droit reconnu. Et, pouvons-nous ajouter, de faciliter à notre Province le remboursement d'une partie, légère à la vérité, des sacrifices qui pèsent sur sa population.

Par toute autre solution, nos pertes se décuplent : perte de millions par la vente de la section-est au syndicat Sénécal ; perte par la vente de la section-ouest au Pacifique ; perte du subside fédéral reconnu juste et légitime par le gouvernement de la Puissance et la députation des provinces-sœurs, perte enfin d'une couple de millions de l'argent du Dominion qui iront soit dans le gousset du syndicat Sénécal ou dans celui de la Cie du Pacifique ; perte partout.

Est-ce que la députation de la Province de Québec aux Communes qui est chargée

de veiller aux intérêts de notre province en autant qu'ils ne sont pas contraires aux intérêts généraux, ne saisit pas ce point pourtant si clair ?

Son Excellence Mgr Cameron est parti samedi soir pour Montréal.

En l'honneur de la fête de la Reine, les drapeaux flottent ce matin sur tous les édifices publics.

On nous dit que le feu a fait des ravages considérables dans les bois Mont-Carmel.

Victor Hugo est mort à Paris ces jours derniers. Le vieux libre-penseur a refusé de voir le prêtre à ses derniers moments. Il était âgé de 83 ans.

CONDOLEANCES.

A une assemblée générale des Notaires de la cité des Trois-Rivières, tenue le 24 mai 1885, sous la présidence de D. G. LaBarre, Ecuier, et à laquelle assistaient tous les notaires de cette ville, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité : 1o Que les notaires de cette cité ont appris avec douleur la mort prématurée, arrivée le 23 de mai courant, de Louis Adolphe Camirand, Notaire, de cette dite cité, qui, jouissant de l'estime de tous ses confrères, sut aussi par son intégrité, son travail et son activité, mériter la confiance du public et se créer une large clientèle. 2o Que comme témoignage de leur sympathie, les Notaires assistent en corps à ses funérailles et portent le deuil pendant un mois. 3o Que copie des présentes résolutions soit transmises à la famille du regretté défunt. 4o Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux de cette ville."

Par ordre,

P. O. GUILLET.

Secrétaire.

LETTRE PARLEMENTAIRE

19 Mai 1885.

En laissant la bonne vieille cité de Champlain, le jour de la prorogation des chambres, en même temps que mes papiers de la session, j'emportais avec moi une dernière correspondance parlementaire que j'ai depuis jetée au panier. Cette lettre contenait un résumé du travail de la dernière session. Elle avait perdu un peu de son actualité parce que j'avais trop négligé de l'envoyer à l'imprimeur. Au reste les bienveillants lecteurs du journal et surtout son aimable propriétaire y ont gagné parce que la lettre était fort longue et qu'elle n'aurait pas manqué d'ennuyer ceux qui me font l'honneur de me lire sans trop se fatiguer.

Aujourd'hui, pour réparer ma négligence ou "mon heureuse bévue", je mets la main une dernière fois à la plume pour faire mes adieux traditionnels aux amis de cette feuille en leur offrant mon humble appréciation, en aussi peu de mots que possible, sur le travail de la session qui vient de se terminer à Québec. Naturellement, comme toujours du reste, je ne veux pas le moins demander rendre mon excellent ami Desilets responsable de mes opinions.

Pendant les deux mois et quelques jours qu'a duré la session, nos députés n'ont pas approuvé un grand nombre de lois nouvelles et d'une importance majeure. A vrai dire, le bill des subsides, celui des asiles et celui de l'indemnité parlementaire sont les seules mesures qui ont excité l'intérêt des législateurs. Le cabinet Ross s'est plus appliqué à travailler à la restauration des finances de la Province, tout en donnant un nouvel essor à la colonisation, qu'à faire des lois nombreuses et à corriger les anciennes ; en second lieu il s'est fortement occupé de rétablir la paix et l'union au sein du parti conservateur. Dans cette dernière tentative, il a obtenu un succès complet, parce qu'il a convaincu les députés qu'il était grandement temps pour eux de se rallier afin de ne pas voir l'ennemi commun profiter de nos luttes intestines. Sans compter que l'état délabré dans lequel se trouvent nos finances demandait une attention toute spéciale de la part du gouvernement. Il n'y a pas à se le taire, le peuple veut être gouverné par des conservateurs et il leur fait connaître clairement qu'ils doivent plus s'occuper des affaires du pays que de ces luttes stériles qui ne peuvent amener aucun bon résultat.

Le bill des subsides avait ceci de remarquable : il contenait, cette année, un item de \$170.000 pour la colonisation.

Tous nos premiers ministres provinciaux ont cherché à faire prévaloir certaines idées. En termes parlementaires cela s'appelait "la politique du gouvernement." M. Chapleau a terminée et vendu le chemin de fer du nord, M. Mousseau a travaillé inutilement au système des retranchements absurdes, maintenant M. Ross veut encourager la colonisation d'une façon efficace. De ces trois programmes celui de M. Ross est, à coup sûr, le meilleur. En effet, travailler à l'avancement de la colonisation, c'est travailler au progrès de l'agriculture qui est la principale branche de succès et le plus sûr gage de prospérité ici.

Quant au bill des asiles je n'en dirai

pas grande chose aujourd'hui, les journaux ayant épuisé le sujet. Cependant je ne puis m'empêcher de dire que je suis un des députés qui ont approuvé le principe de ce bill qui a reçu du reste, l'approbation unanime dans les deux branches de la législature. La mesure pouvait être sévère, rigide même pour les propriétaires de nos asiles, mais elle renfermait une grande amélioration sur la loi déjà existante.

Les aliénés sont une classe spéciale et en dehors de la condition ordinaire puisqu'ils sont temporairement ou à perpétuité, suivant le cas, privés de l'exercice de leur liberté ; comme cette privation est du ressort de l'état qui surveille l'exercice des droits civils et ordonne les séquestrations afin que la justice règne, il me paraît que le gouvernement était dans son droit de légiférer sur ce point.

D'un autre côté les propriétaires ont accepté par des contacts tous les principes du bill ; il ont même demandé que la loi qui existait déjà depuis des années et que le présent bill a améliorée leur convenait parfaitement. Personne ne s'en est plaint du reste.

Par ce bill des personnes expérimentées seront nommées (aux frais de la Province et non aux frais des propriétaires des asiles) pour surveiller plus attentivement les soins médicaux. Que les asiles soient bien tenus, rien ne sera changé. Au reste, le Journal a publié, l'autre jour, un article qui résume parfaitement ma pensée et qui est d'une vérité frappante. Le lecteur me permettra de citer ces lignes qui sont la plus honnête et la meilleure appréciation du nouveau projet de loi. Voici :

"Le bill des Asiles d'aliénés a été apprécié diversement par la presse et l'on s'est plaint entr'autre chose qu'il violait les immunités et les droits de propriété des Rvdes Sœurs de l'asile de St Jean de Dieu.

"Comme la loi est maintenant sanctionnée il ne nous reste plus évidemment qu'à attendre l'action que prendront les Rvdes Sœurs. Si elles l'acceptent et la mettent à exécution en ce qui les concerne, il nous semble que la presse ne peut faire plus d'objection que les Rvdes Sœurs elles-mêmes, vu qu'elles sont libres de renoncer à prendre soin des aliénés dans les conditions qui leur sont imposées."

Cette citation est courte, mais elle en dit plus que les longues colonnes publiées par certains journaux.

J'ai peu à dire du nouveau bill réglant l'indemnité parlementaire à l'avenir. Le bill fixant l'indemnité à \$600.000 chaque année, a été voté sans opposition. Tous ceux qui connaissent la vie politique, surtout celle des candidats et des députés, savent que c'est une vie de sacrifices et de déboires. Pour moi je serais en faveur d'une mesure qui décréterait que les députés n'auraient aucun salaire, mais à la condition qu'ils seront élus sans dépenses trop élevées. En théorie ce serait une loi sage dont il serait difficile, en pratique, de faire l'application.

Depuis quelques années les députés se voutaient une somme plus élevée, mais c'était toujours au détriment des conservateurs. Les libéraux s'opposaient à ces votes en chambre ; cependant, dans l'intimité, ils faisaient des efforts surhumains pour obtenir une plus forte indemnité. Les votes de la chambre constatent qu'ils se sont opposés à ces votes, mais les témoignages de ceux qui connaissent les détails parlementaires, savent encore mieux. Aussi, lors des prochaines élections plusieurs détails intimes édifieront les électeurs à ce sujet.

Je ne voulais pas être long et je crois que j'arrive à mon huitième feuillet sans avoir terminé "ces quelques mots d'appréciation."

Un dernier mot et je finis. La chambre, telle que constituée actuellement, a approuvé la politique du Cabinet Ross et je crois qu'elle a eu raison. M. Ross, sans être un *debater* aussi éloquent que certains chefs conservateurs, a prouvé qu'il est un véritable homme d'état. Il s'est mis au timon des affaires en homme pratique qui veut, avant tout, gouverner honnêtement et d'une façon à faire le plus grand bien de la Province, sans donner plus d'importance qu'il n'en faut à nos guerres intestines. La chambre a compris ses bonnes intentions en lui accordant son appui d'une façon loyale et indépendante. Le peuple, l'an prochain, ratifiera cet appui, je n'en doute pas. Maintenant, braves lecteurs du Journal, je ne vous dis pas adieu, mais au revoir, à la prochaine session, et j'espère que le gouvernement Ross continuera à bien conduire la chose publique dans notre Province. C'est tout ce que le peuple demande et il ne manquera pas d'être satisfait. Au revoir.

JULES PIVERT.

DECES

En cette cité, le 23 du courant, à l'âge de 41 ans, Louis Adolphe Camirand, Ecuier Notaire.

Il laisse pour le regretter toujours, une épouse et deux enfants en bas âge.

Le convoi funèbre laissera sa demeure mercredi matin à 8 heures, pour se rendre à l'ancienne Eglise paroissiale où un service sera chanté, et de la au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'assister, sans autre invitation.

(La Liberté et L'Ere Nouvelle voudront bien reproduire.)

En cette ville le 24 courant Madame Helene Lemaitre-Lottinville, veuve de feu François Rivard Dufresne agé de 74 ans.

Les funérailles auront lieu mercredi prochain à 9 heures à l'église paroissiale.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

UNE AMELIORATION.—M. Chs. Rousseau Marchand épicer de cette ville, fabrique maintenant à son établissement, les boissons gazeuses et rafraichis-santes, comme Soda-water, ginger-ale ginger-beer etc.

TRES IMPORTANT!!

AUX CONSOMMATEURS Boissons d'été, Rafraichissements.

J. C. ROUSSEAU, MARCHAND D'ÉPICERIES, PROVISIONS ETC Rue DES FORCES

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acquérir les engins, et appareils nécessaires pour la fabrication de toutes les BOISSONS GAZEUSES et RAPRAICHISSEMENTS pour la saison d'été

GINGER ALE. GINGER BEER, SODA WATER &c., &c., &c.

Tous ces rafraichissements sont fabriqués à son établissement avec des produits de première qualité et avec les soins les plus minutieux de propreté.

Quant à l'excellence du goût, de la qualité et des prix on est en état de défier toute compétition.

HARMONIUM A VENDRE

Un superbe Harmonium, manufacture de Bell, en excellent ordre et remarquable par la beauté des sons, peut être obtenu immédiatement et, moitié prix de sa valeur pour argent comptant.

MAISON A VENDRE

Une maison avec dépendances, ayant entrée et sortie: en avant, sur place d'armes; en arrière, sur Rue des Casernes.

—DEPLUS— Une bâtisse en brique à deux étages, adjoignant la maison ci-dessus mentionnée, pouvant servir pour deux Bureaux, et ayant entrée sur la Rue des Casernes. Le tout en bon ordre.

—AUSSI— Un lot vacant, pour bâtir, adjoignant la maison et bâtisse ci-dessus décrites, mesurant 40 pieds de front, sur 75 de profondeur, environ. C'est un endroit bien paisible et des plus central de la cité; à proximité des Eglises du marché et du Bureau de l'On.

CHEVAL A VENDRE

Un bon cheval très convenable pour le travail comme pour la voiture légère.

S'adresser à P. M. CONNER, 29 Rue du Platon Trois-Rivières.

SUCCESSION DE FEU M. I. GUILMETTE

Avis est par le présent donné à toutes personnes qui sont endettées envers la succession de feu Rév. Messire Guilmette, Curé de St Stanislas Comté de Champlain, ou qui ont des réclamations contre la dite succession, sont requises de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'ici au 29 Mai prochain, entre les mains du Rév. Mr Pierre H. Marchand, Exécuteur testamentaire, à St Narcisse Co Champlain.

COLLEGE

MEDICINS ET CHIRURGIENS

PROVINCE DE QUEBEC

BUREAU MEDICAL PROVINCIAL

REUNION SENESTRIELLE

La réunion semestrielle du bureau des gouverneur (Bureau Médical Provincial) du Collège des Médecin et Chirurgiens de la Province de Québec, sera tenue

Mercredi, le 13 Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi

A l'Université Laval, à Montréal.

Les candidats pour l'examen ou pour la licence devront envoyer leurs papiers (y compris le certificat d'admission à l'étude de la médecine) ainsi que le prix de la licence, \$20, dans le délai de dix jours avant cette réunion, à l'un ou l'autre des secrétaires soussignés. Les gradués devront être présents et apporter leurs certificats avec eux.

A. G. BELLEAU, M. D., Québec.

T. WAYLAND CAMPBELL, M. D., Montréal.

Montréal, 8 Avril 1885.

Glace! Glace!!

GARANTIE DU ST-MAURICE

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fournira de la glace durant la prochaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement: Il garantit fournir à ses pratiques

DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE.

PRIX 1885

Deguis le 1er mai jusqu'au 1er octobre régulièrement tous les jours:

30 lbs par jour (pour la saison)..... \$ 5.00 50 à 60 lbs par jour (pour la saison)..... 10.00 75 à 80 lbs par jour (pour la saison)..... 15.00 30 lbs par jour (pour 1 mois)..... 1.25

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de mai et la balance durant la première semaine d'août.

Le soussigné, comme le public verra par les conditions ci-dessus, conserve les prix du passé. Dans le cas où quelqu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace aussi bon marché que qui ce soit.

T. LEMAY. Trois-Rivières, 16 mars 1885.

SOUSSIONS,

DES soumissions cachetées, portant la suscription "Provisions et Eclairage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Jeudi, le 14 mai 1885.

Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les quantités requises, seront fournies en s'adressant à Port-Osborne, Winnipeg, à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ses formules imprimées

Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir d'abord été autorisés.

FRED. WHITE, Contrôleur.

Ottawa, 23 Mars 1885.



NOUVELLE BOUTIQUE A L'ENSEIGNE DES GROS CISEAUX

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses anciennes pratiques et au public en général qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement de tailleur au-dessus du magasin de

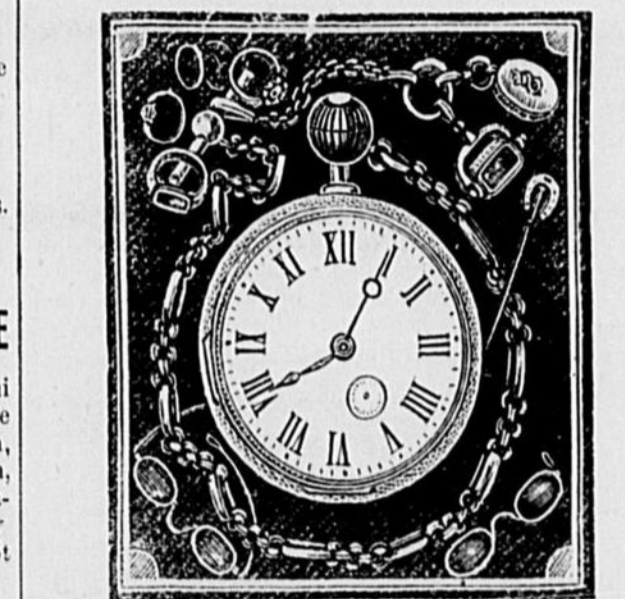
10 CTS 174 RUE NOTRE-DAME 174 TROIS-RIVIERES.

Il espère par sa longue expérience dans la ligne de tailleur avoir une part du patronage du public trifluvien et des campagnes environnantes.

Les pratiques auront l'avantage d'acheter leurs étoffes ou ils voudront. Il se chargera aussi de la confection et du tailleur que l'on voudra bien lui confier, et promet de donner pleine et entière satisfaction au public.

H. Z. LORD, Tailleur.

Trois-Rivières, 5 Mars 1885.



PRESENTS DE NOCES EN ABONDANCE PENDANT LES PROCHAINS 60 JOURS.

Pour la saison du printemps, toute espèce d'articles nouveaux et fashionable consistant en

MONTRES ET CHAINES D'OR ET D'ARGENT

Bijouterie en argent, jay et escarboucles; Sets en or et en argent, boutons, anneaux, colliers; en argent solido ou plaqué.

Orfèvrerie: pendules françaises et autres articles trop longs à énumérer.

Bijoux faits ou réparés à l'établissement. Vieil or et argent acheté en échange.

On n'emploie que des ouvriers de première capacité. P. S.—Seul agent pour les Lunettes de Lazarus et Moris, connues par tous pour être les meilleures pour ceux qui souffrent de la vue. Elles sont en usage depuis 85 ans.

Respectueusement, P. M. CONNER

Importateur de montres, bijoux &c, &c. 29 Rue du Platon.

AVIS.

Avis public est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par qui que ce soit, sans une autorisation écrite et signée par moi.

J. O. DESILETS. Trois-Rivières, 9 Fév. 1885.

HOTEL A LOUER

La vaste et confortable maison ci-devant occupée sous le nom "d'Hotel St Louis" et située, rue du Fleuve, coin de la rue St Antoine.

L'établissement est pourvu de bonnes dépendances. Possession au 1 Mai prochain.

S'adresser sur les lieux à PIERRE DECOTEAU, Propriétaire

AVIS PUBLIC

Une société a été formée entre George Benson Hall et William Charles John Hall, tous deux de la Banlieue de Québec, et Norman R. Neilson, des Trois-Rivières, sous le nom et raison de Hall, Neilson & Co pour l'exploitation du commerce de bois dans le district des Trois-Rivières et le siège principal des affaires de la dite société est à l'endroit appelé Les Grandes Piles. Trois-Rivières 14 mars 1885.

DISSOLUTION DE SOCIETE

Avis est par le présent donné que la Société commerciale faisant affaire en cette ville sous les nom et raison de J. Lamothe et Frère a été, ce jour dissoute de consentement mutuel. M. Joseph Lamothe l'un des membre de la dite société continuera à gérer les affaires et faire le commerce dans le magasin occupé par la société, comme par le passé. Il est autorisé à collecter les comptes et régler les affaires de la société.

JOSEPH LAMOTHE, SIMEON LAMOTHE. Trois-Rivieres, 27 Avril 1885.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

Nº. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.

Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modestes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.

Avis aux amis

MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux.

AUSSI un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants.

Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse.

P. A. GOUIN Rue du P. n.

Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

AVIS.

Un cheval et une voiture ont été volés à M. Uldoric Denoncourt, de St Grégoire, il y a huit jours. Voici le signalment: cheval de 3 ans, poil noir avec une petite tache blanche dans le front; il a une verrue sur l'oreil gauche et une sur le portraill; la voiture est un grand berlo à marché, rouge.

Les personnes qui pourraient en avoir eu connaissance sont priées d'informer le propriétaire.

ULDORIC DENONCOURT, St Grégoire.

AVIS.

DES soumissions cachetées, portant la suscription "Habillage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Vendredi, le 27 mars 1885.

Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les quantités requises, seront fournies par le soussigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

PRED. WHITE, Contrôleur, P. à C. du N.-O.

Ottawa, 6 Mars 1885.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, e et nous sommes certain qu'ils sont fraîches. Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Retelles pour épaules coubous etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui son, aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte. Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines poténées et propriétaires. Toutes commandées par la malle reçoivent une attention et diligence particulière!

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROISRIVE

VENTE CONSIDERABLE DE PROPRIETES FONCIERES

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes:

EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

1o Le lot No. 2060 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Belisle.

2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de roues des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George Mc Dougall et en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étable etc.

4o Le pâté d'édifices connus sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-dessus. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.

5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr.

6o La Manufacture de Fuseaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouilloire, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.

7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertel, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Bouleaux renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichés, avec maison et frange.

CONDITIONS: Un tiers du prix devra être payé comptant; la balance le sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD, Mona Saw Mills Montreal. Ou à R. KIERNAN, Régistrateur Trois-Rivières.

30 1884.

AVIS

Aux Municipalités et à du Propriétaires: Moulins, &c, &c.

POMPE A INCENDIE A VENDRE.

La corporation de la ville de Nicolet offre en vente une pompe à bras, ainsi que tous ses accessoires, comprenant boyaux, voitures d'été et d'hiver. Le tout est en bon ordre.

L'occasion est bonne pour une municipalité ou un propriétaire de moulin, usine, &c, &c, de faire un bon marché.

S'adresser à E. TREMBLAY, Sec.-Trésorier.

CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR

175 Rue Notre-Dame 175

THE JNO J. MITCHELL Co. CUTTING SCHOOL. OF THE CITY OF NEW-YORK.

THIS IS TO CERTIFY.

That M. Chas. Dion of Three-Rivers Que., Canada, has received a thorough Course of Instruction in Garment Cutting, and having passed a satisfactory examination is awarded this

DIPLOMA

In Testimony whereof we have affixed the official Signature and seal of The Jno J. Mitchell Co., this 17th day of February 1885.

J. V. FOOKS, JNO J. MITCHELL, Instructo. President

The Jno J. Mitchellcompany seal.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSSIONS cachetées adressées, au soussigné et portant la suscription "Soumission pour chaufferie" seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 13e jour de MARS prochain, inclusivement, pour la construction d'une nouvelle chaudière en acier et sa mise en place dans le dragueur "Canada" qui est maintenant dans le Bassin Louise, havre de Québec, d'après des plan et devis que l'on pourra voir à ce bureau, ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur du havre, rue Dalhousie, Québec, et au bureau du Surintendant des dragages, bureau des Travaux Publics, dans l'Edifice de la Douane à Saint-Jean, N. B., où l'on pourra aussi obtenir des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies, et portent leurs propres signatures.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il aura été requis, ou s'il ne complète pas le ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre A. GOBELL, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 19 Février 1885.

BANQUE DU PEUPLE

LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commença ses opérations en cette cité

MARDI, le 10 u rant,

(TEMPORAIREMENT) Dans le BLOC BALCON, 145, Rue Notre-Dame.

Dans les bureaux occupés ci-devant par la "BANQUE UNION"

Le Département d'Epargne de cette Banque recevra aussi les dépôts à compter de cette date.

P. E. PANNETON, GERANT.

Trois-Rivières 4 fév. 1885.

ATHANSE LESSARD, propriétaire de moulin à farine, de la Ville de Louise-Ville, dit District

vs Demandeur

Sur motion de la part du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de L. E. Caron un des Huiissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au dos de la Sommation en cette cause, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, qu'il est absent de la Province où il possède des biens et réside actuellement aux Etats-Unis d'Amérique la Cour ordonne que le dit défendeur soit notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le papier nouvelles appelé Le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles appelé The Tribonian Trader de comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

Canada Province de Québec, District des Trois-Rivières, No 73

COUR SUPERIEURE

DAME DELIA LAMIRANDE, de la paroisse de St Maurice, épouse de Pierre-Houle, hôtelier, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse

vs Le dit PIERRE HOULE, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour.

Trois-Rivières, 16 mars 1885.

HOULD & GRENIER, Procureurs de la Demanderesse.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon fils M. Hector Lavigne, sans une autorisation écrite et signée par moi.

FRANCOIS LAVIGNE, Gentilly.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÉGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO 41 RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, L. T. DESAULNIERS, Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

(0:0)

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

OUR

FAMILY KNITTING MACHINES.

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE



OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSEY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—150x150. Highest Honor ever Awarded to any Maker in the World. Medal and Diploma at Centennial, 1876. Medal and Diploma at Sydney, Australia, 1877. Gold Medal at Provincial Exhibition, Toronto, 1878. Highest Awards at Industrial Exhibition, Toronto, 1879-80-81.

HUILE ELECTRIQUE MAG'OU DE BOURK.

REMEDES SANS FEGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, éructations, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Il guérit instantanément les douleurs les plus atroces, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux: il contient de l'huile de mer-tha, des essences de thym, fu parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de rompre, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique que tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00.

Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au sous-signé

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la sous-signée n'est responsable d'aucune dette contractée en son nom un ordre écrit et signé de sa propre main.

DAMB FLAVIE BELANGER. St Célestine, 22 Sept. 1884.

POIGNEE DE PORTE A SONNETTE.

Nouvelle invention dispensant de mettre aux portes des sonnettes d'alarme, etc.

F. ARTHUR VERRET, Entrepreneur, AGENT

No 11 rue Ste Anne.—Trois-Rivières.

« La poignée de porte Alarme » possède une sonnerie qui est adaptée à son pommou intérieur et peut être ajustée à toutes les serrures. Elle offre le grand avantage de remplacer les cloches d'alarme de telle sorte que personne ne peut, de l'extérieur, ouvrir la porte d'une maison; d'un bureau, etc., etc., sans que la sonnerie avertisse, tandis que de l'intérieur on peut ouvrir la porte sans le moindre bruit, la main appliquée à la poignée étouffant le son. Le même mécanisme permet d'arrêter à loisir la sonnerie et aussi de barrer la porte comme par un tour de clef.

Cette nouvelle poignée devient d'une utilité incontestable pour les demeures privées, les bureaux, les hôtels, pour tout appartement en un mot où l'on a intérêt à ce que personne ne puisse entrer sans être signalé.

M. Verret a en mains des échantillons qu'on peut examiner et dont on peut faire l'épreuve pour se rendre compte de leur utilité.

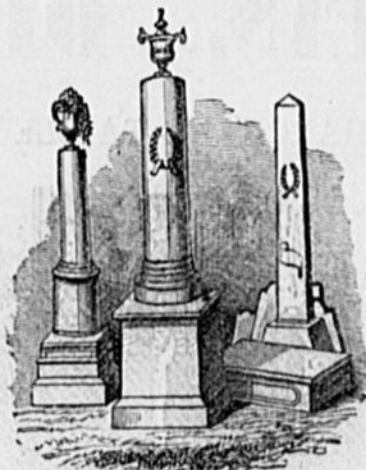
L'agence de M. Verret comprend les comtés de Maskinongé, St Maurice, Trois-Rivières, Champlain, Portneuf et Québec, avec le droit de nommer des sous-agents.

L'article est garanti pour deux ans. A. VERRET, Agent.

Trois-Rivières, 14 août 1884.—3m.

ALMANACHS POUR 1885.

ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE (12e année)..... 5 cents ALMANACH DES FAMILLES (8e année)..... 5 cents ALMANACH ECCLÉSIASTIQUE, contenant l'état complet de tous les diocèses du Canada et de toutes les communautés religieuses, et terminé par une liste alphabétique de tous les membres du clergé de la Puissance (2e année)..... 15 cents ALMANACH DES SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE DE CANADA ET DES ÉTATS-UNIS (6e année)..... 15 cents Calendrier de la Puissance du Canada, avec la liste du clergé de toute la Puissance (Feuille de 24 x 36 pouce)..... 5 cents La Collection Complète (franco)..... 45 cents En vente chez tous les Libraires et Marchands. J. B. ROLLAND & FILS, Éditeurs. Nos. 6, 8, 10, 12 et 14 Rue St Vincent, Mont réal



ATELIER DE MARBRE

DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité.

Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

Crédit Foncier Franco Canadien.

Prêts sur hypothèques pour 5 ou 10 ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la facilité de rembourser quand il le veut.

La Société n'a d'agent nulle part, comme elle n'a pas de notaire attitré, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients.

En s'adressant au sous-signé on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires.

E. J. BARBEAU, Directeur, Montréal. 14 août 1884.—6m

BUREAU DE POSTE

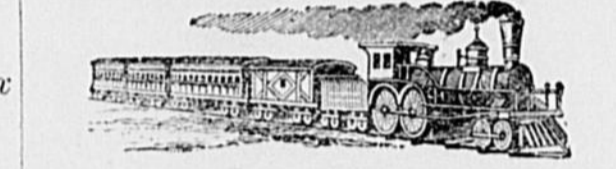
DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERREB.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 7 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Rows: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, Arrivée à Montréal, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dorciors. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connection avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL A L'HOTEL WINDSOR. } VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC. A. DAVIS, Surintendant.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc

POSEURS D APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

—o—

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d articles de erblanteries, gazelier ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment a sa disposition d habiles ouvriers pour exécuter a domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Ordre exécuté avec promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pon échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876

—o—

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau jusqu'à Lundi, le 6me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au sous-signé, et portant la suscription « Soumission pour Charbon » pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publiques, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, P. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

—o—

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Lo sous-signé a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. BARDEAUX, LATTES MOULURES, CADRES PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois Rivières, 6 Août 1872.

La Banque de Québec

(ÉTABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000

SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à quel'endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera paye un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable

F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

—o—

A Publ.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUÉBEC. T. C. COFFIN, Gerant.

BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E WEBB, Gerant.

BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gerant.

Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

—o—

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC

—RT—

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à condre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible.

Bureau d'affaire à GENTILLY

Gentilly, Mars 1883.

—o—

AVIS.

GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

—o—

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET

Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Église Paroissiale.)

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

—o—

A VENDRE

Les propriétés suivantes:

No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds; et d'environ 300 pieds de profondeur; situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant un profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3.—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrees.

No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5.—Un Moulin à farine et à moulanger de première classe, avec un pouver d'eau intarissable possédant trois paires de moulanges, deux hanteurs, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, laiterie, puits, etc., etc.

No. 7.—Aussi une lot de foïn et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thibé, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et du chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9.—Le lac à la Denture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, serr vendu séparément avec la partie de terre sur laquelle se trouve le lac.

Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire.

JAS. B. LUCKERROFE, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUE

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

Têtes de comptes,

Memorandums,

Cartes d'affaires,

Et de visite,

Billets promissoires,

Enveloppes,

Catalogues,

Listes des prix,

Programmes,

Circulaires,

Affiches,

Placards,

Lettres funéraires, etc., etc.

—o—

Blanc de sommation,

Demandes de plaidoyer,

Fiat,

Comparutions,

Déclarations sur billets,

Déclarations sur compte,

Déclarations d'acte d'hypothécaire,

—o—

Pour les avocats.

Subpoena,

Affidavit,

Inscriptions,

Inventaires de production,

Saisies arrêts après jugement,

Brefs de saisie-gagerie,

Procès-Verbaux de saisie,

Oppositions,

Mémoires de frais, &

—o—

Pour les Notaires.

Blancs de billets,

Quittances,

Procurations,

Transports,

Contrat de vente,

Contrats de Mariage,

Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

—o—

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDHON DESILETS & FÈRES, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE ET BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES parait tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

—o—

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

Six mois do do do \$1.00

Pour les États-Unis..... \$2.00

Un an, ÉDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00

Six mois do do \$0.50

—o—

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arranges s'il y a

—o—

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont cotées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne..... \$0.10

Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.

Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.